

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du mardi 13 avril 2021

L'An deux mille vingt et un et le 13 avril, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

**Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021.**

**Présents** : Mesdames Marie-Odile RIBOUD, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Alain ASSIÉ, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

**Absente Excusée et Représentée :**

**Personnel** : Hélène BOURGEOIS DE LAVERGNE.

**Secrétaire de séance** : Marie-Odile RIBOUD

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H12.

## 1 - APPROBATION DU COMPTE- RENDU DU 18 MARS 2021

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Mars 2021 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En ce qui nous concerne, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 29,91 %.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 doit tenir compte du calcul de la Communauté d'Agglomération concernant leur mise en place de la fiscalisation de la compétence scolaire, sans alourdir le budget de nos contribuables, mais en gardant des finances saines afin de pouvoir réaliser nos projets d'investissement pour la commune ;

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale mais il rentre dans l'estimation faite.

William VERGNES, adjoint aux finances, expose la fiscalité de ce coût voté par la Communauté d'Agglomération. Il sera, en moyenne et par habitant, de 51€ pour la commune et 52€ pour l'Agglo.

Après cet exposé qui répond à notre politique, Monsieur le Maire, sur proposition de la Commission Finances, propose de voter les taux de 2021.

**Le Conseil Municipal adopte à la majorité, (0 voix « contre », 1 abstention et 13 voix « pour ») les taux suivants :**

**Taux Foncier Bâti = 36.50%**  
**Taux Foncier Non-Bâti = 47.50%**

Ce calcul va permettre à la commune de générer une augmentation des revenus fiscaux pour 2021 d'environ 11 000€. Cela permettra de sécuriser les imprévus sur les recettes à venir ainsi que de renforcer la part de fond propre pour les investissements prévus et en cours.

### **3 – VOTE DES BUDGETS 2021 – PHOTOVOLTAÏQUE ET COMMUNAL**

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des Recettes et des Dépenses prévues et autorisées pour l'année 2021.

#### **Section INVESTISSEMENT :**

Le budget d'investissement est le reflet des projets à moyen et long terme de la commune.

#### **Section FONCTIONNEMENT :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

VOIR TABLEAUX CI-DESSOUS

## BUDGET COMMUNAL :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	333 478,47	253 514,84
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 963,63
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		333 478,47	333 478,47
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	181 151,55	227 520,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	112 800,90	48 004,01
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 18 428,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		293 952,45	293 952,45
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		627 430,92	627 430,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Le budget 2021 s'équilibre pour la Section Fonctionnement à 333 478.47€ et pour la Section Investissement à 293 952.45€.

Les principaux projets en cours pour l'année 2021 sont la Sécurisation de la Traversée du Village et la Création d'un cheminement doux, le changement du véhicule de la commune et du tracteur-tondeuse en fin de vie ...

**Le Conseil Municipal vote le budget communal 2021 par 14 voix « pour ».**

## BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	24 625,85	6 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 625,85
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		24 625,85	24 625,85

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	24 625,85	24 625,85
---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Le budget 2021 s'équilibre pour la Section Fonctionnement à 24 625.25€.  
Pas d'Investissement prévu pour ce budget-là.

**Le Conseil Municipal vote le budget photovoltaïque 2021 par 14 voix « pour ».**

#### **4 – CREATION D'ESPACES SANS TABAC**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la proposition de convention de partenariat entre la Commune de Lasgraisses et le Comité du Tarn de la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la mise en place d'« Espaces sans Tabac ».

La Ligue contre le cancer lutte dans trois directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage ; actions pour les malades et leurs proches ; recherche. L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.

De fait, la Commune s'engage à mettre en place plusieurs actions, notamment interdire la consommation de tabac dans certains lieux, apposer la signalétique en fonction, prendre un Arrêté en ce sens et communiquer sur la Ligue, accompagnée chaque fois que possible du logo de la Ligue.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place de deux Espaces sans tabac dans la commune**

#### **5 – DISSOLUTION SMIXFLO**

Marie-Odile RIBOUD, Présidente du SMIXFLO, demande aux Conseillers Municipaux, de bien vouloir voter la dissolution du SMIXFLO.

Elle rappelle simplement que la Communauté d'Agglo a pris une délibération dans ce sens lors de son Conseil Communautaire du 22 Mars dernier.

La délibération du Conseil Syndical mixte de regroupement pédagogique FENOLS, LASGRAÏSSES, ORBAN (SMIXFLO) en date du 8/04/2021 prend acte également que celui-ci peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres.

**Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité, du principe de dissolution du syndicat, au plus tard le 31/12/2021.**

#### **6 – CONVENTION DE PRÊT DE BICYCLETTES A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique qu'il a répondu favorablement à la proposition de la CA2G de mise à disposition de vélos à assistance électrique pour réaliser des prêts de courte durée à nos administrés.

A ce jour, 17 communes de l'agglomération sont intéressées par cette expérimentation, et déjà 3 personnes se sont fait connaître en Mairie, suite à notre sondage.

Aussi, il est prévu de nous attribuer gracieusement 2 vélos sur une période de 3 mois, du 15 avril au 15 juillet.

En conséquence, une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition des VAE à destination des communes membres de l'Agglomération, a été rédigée et le Maire propose au Conseil Municipal d'en accepter les termes.

**Après avoir pris connaissance de ladite convention et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité en accepte les termes et autorise Monsieur le Maire à la signer**

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### - *Questions diverses :*

#### **1/ Demande de M. DUFAÏ – Occupation Terrain de sport à titre exceptionnel - Alain ASSIÉ**

Cette personne souhaite occuper le terrain de Foot avec une dizaine d'amis pour faire un « Bubble Foot » d'une durée de 30 minutes dans le cadre d'un EVG, le Samedi 8 Mai.

Le Conseil ne voit pas d'objection à la condition expresse qu'une Association du Village ne souhaite pas ce jour là organiser une manifestation à cet endroit-là.

#### **2/ Réunion Urbanisme avec le lotisseur LOTITARN – Alain ASSIÉ**

Monsieur le Maire a été invité par M. MOREAU, a rencontré M. COULOMB, promoteur, qui souhaite réaliser un projet sur les terrains de Ferrières.

Le service instructeur en Urbanisme de la CA2G était présent également.

Il s'agirait de 15 habitations, 350 m<sup>2</sup> par parcelle, cela s'adresserait exclusivement à des primo-accédants. Pas de lien avec le projet de départ de résidence seniors et actuellement ces terrains sont grevés d'une OAP en ce sens. Cela ne correspond donc pas à l'orientation d'aménagement du PLU.

Monsieur le Maire lui a signifié qu'il n'était pas question pour la commune d'investir un euro dans ce projet.

Les instructeurs ont relevé les nombreux points bloquants de ce projet et ont donné à M. COULOMB la marche à suivre, s'il persévère dans son projet.

#### **3/ Avancement chantier – Guillaume DOUZIECH**

Guillaume DOUZIECH nous informe que le chemin piétonnier est quasi finalisé. Les travaux sur le carrefour du village sont commencés pour accueillir le plateau.

Dès la semaine prochaine, les poteaux en bois seront posés sur le chemin piétonnier ; la seconde partie sera quand elle plutôt végétalisée. Monsieur le Maire s'est rapproché de M. GARRIGUES pour y réfléchir et établir un devis.

### - *Tour de table et expression libre :*

#### Tracteur Tondeuse Municipale :

Encore en panne, récupéré par Fournials à Graulhet, l'estimation de la réparation est de l'ordre de 2000.00€ cette fois-ci. Le fournisseur nous fait une offre sur un nouveau modèle neuf plus adapté aux besoins de la commune pour 12 000.00€ mais dans le même temps, nous propose une reprise en l'état du Kubota pour 6 000.00€.

#### Défibrillateur :

Un courrier de la Préfecture nous rappelle l'obligation d'en posséder un. Un rapide tour de table des représentants d'association siégeant au Conseil, nous informe que la demande de subvention ne sera pas portée par une association pour l'achat de ce type de matériel.

#### Démission d'un Membre du Conseil :

Adeline DE LIMA nous a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale et titulaire au sein de plusieurs commissions. Son départ pour Albi a motivé sa renonciation à ses activités.

#### Conseil Municipal Jeunes :

La collecte des déchets organisée dimanche dernier, a été un premier succès pour les élus-es du CMJ. 11 Enfants et 15 Adultes y ont participé. Environ 50 kg de déchets prélevés. Bravo à tous les participants !

#### Incident Samedi 10 Avril :

Dans la nuit du 10 avril dernier, une soirée un peu trop alcoolisée a dégénéré en dispute et s'est clôturée par un coup de couteau. Un administré a été blessé à la jambe, et le responsable interpellé par la

gendarmerie. Une suite judiciaire sera donnée.

**Date du Prochain Conseil Municipal :**

Il se réunira le mardi 18 Mai 2021 à 19h00 à la Salle de Ferrières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

<b>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021</b>	<i>ASSIÉ Alain</i>	<i>DOUZIECH Guillaume</i>
<i>FREALLE Éric</i>	<i>GUIBBAUD Florian</i>	<i>MASSOUTIÉ Eunice</i>
<i>MAUREL Christian</i>	<i>MAUREL Patricia</i>	<i>OUMOUZOUNE Saadia</i>
<i>PAKULA Vincent</i>	<i>PRADES Alain</i>	<i>PREYNAT Florent</i>
<i>REILLES Alain</i>	<i>RIBOUD Marie-Odile</i>	<i>VERGNES William</i>